

Commune de MONSTEROUX-MILIEU

Compte rendu du Conseil Municipal

Séance du Conseil Municipal du 21 Novembre 2023

L'an deux mille vingt trois
le 21 Novembre à 18 h 30

le Conseil Municipal de la commune de MONSTEROUX-MILIEU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Denis MERLIN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 Novembre 2023.

Nombre de Conseillers : En exercice : 14 Présents : 10 Votants : 10

PRESENTS : Denis MERLIN, Thierry MAUCHERAT, Jacques SECONDI, Laurent VANDAELE, Anaïs GAGNEUR, Laurent GALLOT, Valentine MAUCHERAT, Max RIBAUD, Pierre SCHIFF, Alexandra SERRE.

ABSENTES ET EXCUSEES : Aurélie COLAS, Magali DIDIER, Catherine PERRAT, Jacques CLECHET

Mr Jacques SECONDI a été désigné secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- ▶ Approbation du procès-verbal de la précédente réunion
- ▶ Délibération pour l'approbation de l'acquisition par EPORA de la propriété Gillibert cadastrée A1631 et A1760 pour une surface de 2423 m² appartenant à la Fondation de foyer de charité et rétrocession à la commune
- ▶ Délibération pour demande de subvention pour la rénovation thermique de la salle polyvalente et le logement dortoir au 1^{er} étage
- ▶ Recrutement de deux agents recenseurs et fixation de la rémunération
- ▶ Convention avec l'OVIV pour la gestion du nouveau logiciel de la cantine espace famille INOE
- ▶ Convention déneigement avec un agriculteur Nicolas ROUSSET
- ▶ Mise en place de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour le personnel communal
- ▶ Questions orales

1. Modification de l'ordre du jour

Il est proposé d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Achat d'un défibrillateur pour remplacer celui de la mairie

Mise aux voix

La proposition est adoptée à l'unanimité (9 voix).

OBJET : ACHAT D'UN DEFIBRILLATEUR POUR LA MAIRIE – DELIBERATION N°2023-39

En collaboration avec la Communauté de Communes Entre Bièvre et Rhône, Il est proposé d'acheter un défibrillateur pour remplacer celui de la mairie qui est en location. L'achat sera fait début 2024 pour un budget de 2354 € TTC.

Mise aux voix

La proposition est adoptée à l'unanimité (9 voix).

**OBJET : DELIBERATION POUR L'APPROBATION PAR EPORA DE LA PROPRIETE
GILIBERT CADASTREE A1631 ET A1760 POUR UNE SURFACE DE 2423 m²
APPARTENANT A LA FONDATION LE FOYER DE CHARITE ET RETROCESSION A LA
COMMUNE – DELIBERATION N°2023-40**

L'estimation du bien par les domaines est de 290 000 € mais la proposition à 280 000 € est acceptée car la commune débarrassera la maison. Ensuite EPORA rétrocédera le coût d'achat de la maison en incluant les frais de notaire et quelques frais administratifs.

Il est proposé que le Conseil Municipal :

- Approuve l'acquisition par EPORA de la propriété Gilibert cadastrée A1631 et A1760 pour une surface de 2423m² pour un prix de 280 000 € appartenant à la Fondation le Foyer de Charité et rétrocession à la commune.
- Donne tous pouvoirs à M. le Maire pour réaliser les démarches administratives afférentes au dossier.

Mise aux voix

La proposition est adoptée à l'unanimité (9 voix).

**OBJET : DELIBERATION POUR LA DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA
RENOVATION THERMIQUE DE LA SALLE POLYVALENTE ET LE LOGEMENT DORTOIR
AU 1^{er} ETAGE – DELIBERATION N°2023-41**

Le projet consiste à changer les huisseries de la salle polyvalente, du logement dortoir, du local OVIV ainsi que les 2 portes de l'ancienne cantine.

Des offres ont été reçues de l'entreprise Perdigones. Le budget est présenté dans le tableau suivant :

	Devis € HT
Salle polyvalente	30 420,00
Logement dortoir	7260,00
Salle OVIV	9890,00
Ancienne Cantine	2691,03
TOTAL	50 261,03

Les subventions possibles sont :

- Département 40 % 20 104,41 €
- Etat – DETR 20% 10 052,21 €
- EBER – Fond de concours 20% 10 052,21 €
- Reste à financer 10 052,21 €

Il est proposé que la commune fasse les demandes de subvention auprès de l'Etat, du Département et d'EBER. Une étude thermique sera éventuellement réalisée pour obtenir un complément de subvention du département de 10% et réduire la demande de fond faite à EBER.

Mise aux voix

La proposition est adoptée à l'unanimité (9 voix).

**OBJET : RECRUTEMENT DE DEUX AGENTS RECENSEURS ET FIXATION DE LA
REMUNERATION – DELIBERATION N°2023-42**

Une campagne de recensement doit être réalisée à partir du 18 janvier au 17 février 2024. Le délai de réalisation est très court. Il y a 2 volontaires :

- Amélie Demarre : la rémunération sera de 8€/logement pour 185 logements, plus 180 € de formation, soit un total de 1 660 €. Il est possible de rémunérer suivant un forfait, car Mme Demarre, fonctionnaire territoriale, réaliserait une mission complémentaire.
- Florence Carras : la rémunération se fera en heures complémentaires et supplémentaires payées 12 € brut/h et une durée de travail de 65h pour 138 logements, plus 180 € de formation, soit un total de 960 €. La durée de travail étant de 20h par semaine, plus 22h de recensement, cela fait un total de 42h sur 3 semaines, ce qui fait 16h complémentaires et 7 h supplémentaires.

Il est proposé de recruter les agents recenseurs et de les rémunérer suivant le barème indiqué ci-dessus.

Mise aux voix

La proposition est adoptée à l'unanimité (10 voix).

**OBJET : CONVENTION AVEC L'OVIV POUR LA GESTION DU NOUVEAU LOGICIEL DE
LA CANTINE SCOLAIRE ESPACE FAMILLE INOE – DELIBERATION N°2023-43**

Une convention doit être signée avec l'OVIV pour l'utilisation du logiciel INOE qui permet aux familles d'inscrire leurs enfants à la cantine et d'établir les facturations.

Le montant à payer à la mise en place est de 3 026,94 € puis de 684 € par an les années suivantes pour la maintenance.

Il est proposé que la commune approuve la convention avec l'OVIV pour la gestion du nouveau logiciel de la cantine Espace famille INOE.

Mise aux voix

La proposition est adoptée à l'unanimité (10 voix).

**OBJET : CONVENTION DE DENEIGEMENT AVEC UN AGRICULTEUR – DELIBERATION
N°2023-44**

M. Rousset est agriculteur à Vernioz et se propose de réaliser le déneigement de la commune en utilisant un de ses tracteurs équipé avec sa lame et son saloir. La commune devra mettre le sel de déneigement à disposition.

Le coût est de 130 € HT/h.

Il est proposé de signer la convention de déneigement avec M. Nicolas Rousset.

Mise aux voix

La proposition est adoptée à l'unanimité (10 voix).

**OBJET : MISE EN PLACE DE LA PRIME DE POUVOIR D'ACHAT EXCEPTIONNELLE
POUR LE PERSONNEL COMMUNAL – DELIBERATION N°2023-45**

Un texte est paru au JO du 1^{er} novembre 2024 pour étendre la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle de la fonction hospitalière à la fonction publique territorial, sous condition d'approbation du Conseil Municipal.

La prime peut être versée en une ou plusieurs fois d'ici le 30 juin 2024

Quatre agents peuvent être concernés par cette prime exceptionnelle. Les montants pour un temps de travail de 35h sont de 500 € ou 800 € de façon à favoriser les bas salaires. Les montants des primes sont ensuite calculés au prorata du temps de travail.

Si la commune voulait modifier les montants de 500 € et 800 €, il faudrait obtenir l'approbation de la commission technique du CDG38.

Il est proposé d'affecter les primes à leur montant maximal proratisé au temps de travail, soit un total de 1806,05 €.

Mise aux voix

La proposition est adoptée à l'unanimité (10 voix).

2. Questions orales

Denis

- Les vœux du maire sont reportés au dimanche 28 janvier 2024
- EBER est en train de se positionner sur le financement des gymnases liés aux collèges et ceux qui sont isolés et nécessaires pour maintenir l'équité entre les habitants de la communauté de de commune. Une aide directe serait proposée aux communes pour l'entretien et la rénovation de ces gymnases. Le dimensionnement des financements sera fait au premier semestre 2024. Nous devons donc poursuivre notre projet avec l'architecte pour mieux le définir. Il sera nécessaire d'organiser une réunion avec le club de basket et les autres utilisateurs du gymnase pour les maintenir informés de la situation et des projets.
- Des colis de Noël seront faits pour les employés communaux, les maîtresses et les intervenants de l'OVIV sur la commune : paniers à 23,75 € préparés par Messidor (travail adapté) à Pont-Evêque.

Thierry

- L'architecte nous a fait une proposition pour la micro-crèche et 2 appartements à l'étage. Ce bâtiment serait situé dans le prolongement des logements sociaux place des écoles. Il y a 2 options avec un toit terrasse et un toit en tuile.

Max

RAS

Pierre

- La commission communication recherche des photos sur ce qui s'est passé dans le village pendant l'année : la vogue, la brocante...

Valentine

RAS

Alexandra

- Nouvelle commission commerces et artisans : une première réunion doit être organisée.

Anais

- L'intégration de Steven se passe bien. Il commence à prendre ses marques. Il a des compétences sur tout ce qui est lié aux bâtiments et il a été très efficace sur ces sujets. Il tient le premier adjoint informé de ses actions. Il a besoin d'augmenter ses compétences sur les espaces verts.
- Bernard doit écrire un courrier demandant son départ à la retraite.

Laurent G

- SEMIG : le retrait de la commune de Cour-et-Buis a été officialisé. Les scénarios liés à cette séparation sont à l'étude, car cela va augmenter le coût pour les communes restantes d'environ 10 à 15 %. Une délibération du Conseil Municipal sera nécessaire pour valider ce retrait. En l'absence de réponse positive de la totalité des communes, la décision sera prise par le préfet. La prochaine réunion est le 30/11.
- Compte tenu de l'évolution des effectifs, il devra y avoir deux fermetures de classe sur le secteur (Vernioz, Monsteroux-Milieu, Montseveroux) à la rentrée 2024. Des consultations sont en cours avec les maires des communes voisines pour élaborer une position commune vis-à-vis de l'Education Nationale.

Laurent V

RAS

Jacques S

- Les commandes des photocopieurs ont été passées.
- Réunion de la commission finances faite le 14/11. Cela a été l'occasion de discuter des besoins en financement des projets communaux.

Fin du conseil municipal à 21h05

Le Maire

Denis MERLIN



